

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Alain Meylan*

*Date de dépôt : 22 juin 2006*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

**Quelle somme d'argent provenant de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) a été versée par la Confédération au canton de Genève depuis le 1er janvier 2001 ? A quoi a été utilisé cet argent ? Quel montant est à ce jour disponible ?**

Pour rappel, l'article 19 de la Loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (LRPL) stipule à ses alinéas 1 et 3 qu' :

- 1 un tiers du produit net est destiné aux cantons au titre d'une dépense liée, tandis que les deux autres tiers restent acquis à la Confédération.
- 3 Les cantons utilisent en priorité leur part au produit net pour couvrir leurs dépenses dans le domaine des coûts non couverts du trafic routier.

Cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2001. La redevance a été augmentée en moyenne de 50% au 1er janvier 2005.

J'aimerais connaître la somme d'argent que le canton de Genève a reçu chaque année depuis 2001 jusqu'à 2005 inclus au titre de la RPLP ?

J'aimerais savoir quel montant de l'argent reçu a été utilisé et à quoi il a été affecté. Je demande à connaître également quel montant est encore disponible à ce jour ?

Cette interpellation concerne plus spécifiquement le Département des Finances (DF).